

Réseaux commerciaux

En participant activement aux nouveaux réseaux commerciaux, les PME peuvent accroître leur compétitivité en profitant des ressources dont disposent les entreprises plus importantes sans avoir à engager des frais généraux excessifs. Le gouvernement fédéral fournira des subventions comparables pour encourager l'expansion des réseaux commerciaux.

Développement et acquisition de la technologie

Un Réseau canadien de technologie sera créé dans le cadre du Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI). Le réseau garantira aux PME l'accès à l'information la plus récente sur la technologie de pointe et à une gamme plus étendue de conseils et de services, afin d'exploiter pleinement les débouchés.

Un Programme des ingénieurs et des scientifiques fournira des fonds aux PME pour l'embauche d'ingénieurs, de technologues, de scientifiques et de dessinateurs industriels. Il permettra aux PME de tirer profit des possibilités d'échange de technologies et de devenir des partenaires pour la commercialisation de nouveaux produits.

Un Fonds de placement canadien sera créé pour injecter des capitaux servant au financement de l'innovation par les entreprises chefs de file du secteur de la technologie. Le gouvernement a l'intention de mieux gérer les quelque six milliards de dollars d'investissement au titre de l'appui de la S-T.

Le gouvernement fédéral ouvrira aussi l'Autoroute électronique canadienne pour brancher les principaux réseaux de télécommunications et d'informatique sur un « réseau de réseaux », avec la possibilité d'y relier chaque résidence, entreprise, bureau gouvernemental, université, bibliothèque, école, hôpital et institution publique d'un océan à l'autre.

Les techniques environnementales et les services complémentaires représenteront une

partie importante de la stratégie de croissance économique du gouvernement fédéral, en cours d'élaboration. L'un des éléments importants sera la commercialisation internationale des produits ainsi que des services. L'importance accordée à ce secteur est confirmée par la décision du gouvernement de consacrer 25 p. 100 des nouveaux fonds publics destinés à la R-D de techniques environnementales.

Une plus grande priorité sera accordée au Programme d'apports technologiques, aux possibilités d'exportation de techniques et aux activités communes des conseillers scientifiques canadiens et des agents de développement technologique dans les missions canadiennes à l'étranger, et ce, pour favoriser l'adoption des meilleures pratiques ou de techniques de pointe disponibles ailleurs. Cela se traduira par une plus grande collaboration entre les bureaux canadiens à l'étranger et le réseau national de spécialistes en technologie relevant du PARI et du Réseau canadien de technologie en voie de formation. La stratégie canadienne d'investissement international devrait accorder une plus grande priorité aux partenariats stratégiques entre les entreprises canadiennes de technologie de pointe et les sociétés étrangères spécialisées dans ce domaine.

Pour garantir l'accès des entreprises canadiennes à la R-D internationale, les centres de recherche de classe mondiale, en collaboration avec des PME fondées sur l'utilisation de la matière grise, devraient créer des regroupements avec des centres étrangers de recherche et de technologie à l'étranger, en particulier en Europe et au Japon. Le Canada suivra également de près l'évolution des politiques et des pratiques des autres pays en matière de technologie afin de défendre les intérêts canadiens et d'encourager l'adoption de pratiques de pointe.

Renseignements sur le marché

Sur le plan international, l'accès à des renseignements précis et à jour sur les marchés étrangers est la condition préalable au succès commercial